



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU HAUT SOULTZBACH

Séance ordinaire

du 08 avril 2022 à 19 h 00

Sur la convocation légale de

M. Franck DUDT, Maire du HAUT SOULTZBACH

M. le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents
et ouvre la séance

Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Thann
Nombre de conseillers élus 19
Conseillers en fonction 18
Conseillers Présents 14

Sont présents : MM. Franck DUDT, Maire du Haut Soultzbach, Christophe BELTZUNG, Maire délégué et 1^{er} Adjoint, Dominique RULOFS, 2^e Adjoint, Robert MANSUTTI, 4^e Adjoint, Philippe RINGENBACH, 5^e Adjoint, Mmes Bénédicte BAUDOIN, Karine BISCHOFF, M. Claude BUESSLER, Mmes Isabelle CÔTE, Rose-Marie FRICKER, M. Jean-Marc NOVIOT, Mme Nathalie RAUBER, MM. Michel SÉTIF et Thierry VAUT.

Etaient excusés : M. Henri STASCHE, 3^e Adjoint ayant donné procuration à M. Philippe RINGENBACH, M. Nicolas HIRTZ ayant donné procuration à M. Michel SÉTIF et Mme Marion MOUROT ayant donné procuration à Mme Rose-Marie FRICKER.

Était absent : M. Aurélien PELTIER.

Assistait également à la séance : Mme Anne-Catherine REITZER, secrétaire de mairie.

Secrétaire de séance : Mme Nathalie RAUBER.

Date de la convocation : 31 mars 2022.

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 07 mars 2022.
- 2) Désignation du secrétaire de séance.
- 3) Vote des taux d'imposition 2022.
- 4) Examen et approbation du budget primitif 2022.
- 5) Association Foncière de Soppe-le-Haut :
 - a. Procédure de dissolution,
 - b. Subvention communale.
- 6) Divers et communications.

M. Franck DUDT, Maire ouvre cette première séance de l'année et remercie les membres de leur présence.

POINT N° 1

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 07 MARS 2022

Le procès-verbal est approuvé et signé à l'unanimité des membres présents.
Mme Nathalie RAUBER s'excuse pour son absence à la Commission Communale des Impôts Directs.

POINT N° 2

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Nathalie RAUBER a été nommée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

POINT N° 3

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022

Après exposé et discussions en commission des finances, M. Franck DUDT, Maire présente l'état des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, vote les taux suivants pour 2022 :

Désignation des taxes	Bases 2022	Taux votés	Produits
Taxe foncière bâti	839 600	22.99 %	193 024
Taxe foncière non bâti	31 800	50.08 %	15 925
Produit fiscal attendu 2022			208 949

Le montant des allocations compensatrices s'élève à 3 247.00 €.

En ce qui concerne la taxe d'habitation, le versement du coefficient correcteur s'élève à 38 879.00 € et 3 885.00 € de ressources fiscales indépendantes des taux votés.
Le produit total attendu s'élève donc à 229 341 €.

POINT N° 4

EXAMEN ET APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022

M. le Maire précise que ce projet a été discuté lors de la commission des finances et celle-ci a émis un avis favorable.

Présentation annuelle du tableau des indemnités

L'article L 2123-24-1-1 du CGCT, créé par la loi Engagement et proximité, prévoit que chaque année les communes établissent et communiquent aux conseillers municipaux, avant l'examen du budget de la commune, un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat.

M. le Maire communique à chacun les éléments concernant les élus concernés pour notre Commune.

M. le Maire présente le budget primitif 2022 et commente différents chapitres budgétaires.

Il souhaite réduire les dépenses de fonctionnement.

L'embauche d'un agent par CAE/CUI (contrat accompagnement dans l'emploi / contrat unique d'insertion) est intéressant financièrement parlant ; M. Mathieu DEGEN, 58 ans, sera embauché à compter le 12.04.2022 pour palier le départ à la retraite de M. Fernand LILLER.

Autre sujet évoqué, le presbytère à Soppe-le-Haut : si la configuration du bâtiment ne permet pas la création d'appartements sans travaux considérables pour la commune susceptibles de mettre en péril ses finances ; une proposition d'achat est envisagée. Le projet serait d'aménager des gîtes avec cachet ainsi que le garage en atelier d'artiste tout en préservant le patrimoine.

Un logement pour l'arrivée d'un curé potentiel serait possible en lui réservant un gîte.

M. Claude BUESSLER rappelle également que la commune se situe sur le chemin de Compostelle. Pour se faire, M. le Maire doit rencontrer le chancelier Bernard XIBAUT de l'Archevêché de Strasbourg le 27 mai prochain ; il sera assisté de Mmes la Présidente et la Secrétaire du Conseil de Fabrique.

Si le projet se concrétise, il doit être examiné par le Conseil de Fabrique, le Conseil Municipal, l'Archevêché et la Préfecture émettra un avis.

Si la vente se concrétise, M. le Maire proposera au Conseil de Fabrique l'achat d'une nouvelle chaudière pour l'église, l'occasion de changer de mode de chauffage... Il faudra également trouver un lieu de stockage pour les archives et le matériel de l'ouvrier.

La balance générale du budget est la suivante :

Section de fonctionnement

Dépenses	645 318.29 €
Recettes	645 318.29 €

Section d'investissement

Dépenses	447 959.14 €
Recettes	447 959.14 €

Après avoir reçu les précisions utiles sur le budget,

Le Conseil Municipal, vote par :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 17 voix (dont 3 procurations)

Et adopte le budget primitif 2022, tel qu'il a été présenté.

POINT N°5

ASSOCIATION FONCIERE DE SOPPE-LE-HAUT

PROCEDURE DE DISSOLUTION

M. le Maire rappelle la délibération du 23 février 2021 et demande à préciser que suite à l'avis favorable à la dissolution de l'AFAF,AF,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après délibération,

- accepte l'incorporation des biens de l'AFAF,AF dans le patrimoine de la Commune,
- donne son accord pour reprendre l'actif et le passif,
- valide le principe de la dissolution de l'Association Foncière de Soppe-le-Haut et dévolu à la commune les chemins lui appartenant.

SUBVENTION COMMUNALE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après délibération,

Vote une subvention à hauteur de 5 200 € pour le paiement des soultes en instance.

POINT N°6

DIVERS ET COMMUNICATIONS

Associations

M. le Maire avait organisé deux rencontres avec les présidents – trésoriers – secrétaires des associations locales. Les associations ne sont pas favorables, à la création d'un comité des fêtes, à contrario, les rencontres informelles conviennent, la prochaine aura lieu au foyer rural pour le calendrier du vallon.

Agenda

Journée citoyenne : elle sera organisée le 21 mai avec un atelier « Haut-Rhin propre ».

Aînés : une rencontre des jubilaires (et leurs conjoints) est prévue le 17 juin à 19.00 pour un apéritif à l'occasion de leur grand anniversaire.

Nouveaux habitants : une rencontre sera organisée le 02 juillet à 10.00 avec la présentation des associations.

Ukrainiennes accueillies

Elles sont toujours accueillies chez les époux Christian Dietrich à Soppe-le-Haut. Elles ont fait appel aux associations caritatives et bénéficient d'aides de l'Etat, elles sont à la recherche de travail.

Filets

Une commande groupée de filets pour les buts de foot et les paniers de basket est prévue.

Antenne

Mme Nathalie RAUBER souhaiterait des capteurs de couleur à l'instar d'autres installations du même type afin de limiter l'impact visuel sur l'environnement forestier.

La séance est levée à 20 h 13.

Tableau des signatures
Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune du HAUT SOULTZBACH - séance du 08 avril 2022

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 07 mars 2022.
- 2) Désignation du secrétaire de séance.
- 3) Vote des taux d'imposition 2022.
- 4) Examen et approbation du budget primitif 2022.
- 5) Association Foncière de Soppe-le-Haut :
 - a. Procédure de dissolution,
 - b. Subvention communale.
- 6) Divers et communications.

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
DUDT Franck	Maire et Maire délégué		
BELTZUNG Christophe	Maire délégué et 1 ^{er} Adjoint		
RULOFS Dominique	2 ^e Adjoint		
STASCHE Henri	3 ^e Adjoint		RINGENBACH Philippe
MANSUTTI Robert	4 ^e Adjoint		
RINGENBACH Philippe	5 ^e Adjoint		
BAUDOIN Bénédicte	Conseillère municipale		
BISCHOFF Karine	Conseillère municipale		
BUESSLER Claude	Conseiller municipal		
CÔTE Isabelle	Conseillère municipale		

FRICKER Rose-Marie	Conseillère municipale		
HIRTZ Nicolas	Conseiller municipal		SETIF Michel
MOUROT Marion	Conseillère municipale		FRICKER Rose-Marie
NOVIOT Jean-Marc	Conseiller municipal		
PELTIER Aurélien	Conseiller municipal	Absent	
RAUBER Nathalie	Conseillère municipale		
SÉTIF Michel	Conseiller municipal		
VAUT Thierry	Conseiller municipal		